



Le 25 février 2020

Madame la secrétaire générale des Ministères Economiques et Financiers  
Madame la directrice générale des douanes et des contributions indirects

Objet : Prévention au coronavirus CODIV-19

Compte tenu du contexte évolutif de l'épidémie du nouveau coronavirus et des incertitudes liées à sa transmission, les agents des ministères économiques et financiers et plus particulièrement les agents de la Douane, qui sont en première ligne, se posent légitimement la question d'une contamination lors d'un contrôle ou même simplement, par leur grande proximité avec de nombreuses personnes arrivant de l'étranger.

A titre de précaution et de prévention, eu égard aux évolutions des connaissances du domaine médical, il apparaît urgent d'adapter les mesures de prévention primaire au regard de l'inquiétude de nos collègues et des risques potentiels engendrés.

En effet, au-delà de la mise à niveau des équipements de prévention individuels et de leur port obligatoire, les agent-es de la Douane en poste sur les sites sensibles que sont les aéroports, les gares internationales et points de contrôle de frontières terrestres, il apparaît essentiel de faire respecter notamment, l'application stricte des procédures et des consignes mise à jour, et de prendre en considération une période de contagion de la maladie plus sécurisée.

Il est de votre responsabilité de tout mettre en œuvre pour assurer la protection de la santé de nos collègues qui s'interrogent, y compris sur leur possible droit de retrait de cette situation à risque grave et imminent, dans le sens d'une meilleure appréciation et réactions des situations de crise, comme nous avons été amenés à en parler lors du Comité Hygiène et Sécurité du Ministère du 18 février dernier.

Nous demandons urgemment l'application du principe de précaution renforcé et uniforme sur l'ensemble du territoire, sans autre préoccupation que la sauvegarde de la santé et de la sécurité des agent-es, par la mise en œuvre de mesures prophylactiques drastiques telles que la situation l'exige et au moins aussi rigoureuse que celles de nos voisins européens et comme préconisées par l'organisation mondiale de la santé.

#### Les représentant-es de Solidaires Finances au CHSCTM

<b>Jean CAPDEPUY</b> Solidaires Finances Publiques 06 30 53 39 99	<b>Agnès GROUT</b> Solidaires Douanes 09 70 27 82 65	<b>Jean-Jacques HUET</b> Solidaires Industrie et au D.D 02 32 23 45 76
<b>Simon DESGOUTTES</b> Sud INSEE 06 88 85 22 24	<b>Laurence DOSSET</b> Solidaires Finances Publiques <b>06 77 60 22 98</b>	<b>David SIRONNEAU</b> Solidaires CCRF 02 32 81 88 68